

MERCREDIS NEIGE 2022

Contacts : Maurice DEBOIS / 06 83 54 83 87 / mdebois.asptt@orange.fr

Répondeur infos sorties : 06 82 75 23 03



LE PROGRAMME DES MERCREDIS NEIGE SAISON 2021/2022

Calendrier des sorties

Janvier : 05 – 12 – 19 - 26 (après-midi)

Février : 02 – 09 (après-midi)

Mars : 02 – 09 - 16 – 23 (après-midi)

Pas de sorties les 16 et 23 février 2022 en raison des vacances scolaires.



Inscriptions (dans la limite des places disponibles, sauf pré-inscrits)

Le vendredi 26 novembre et le mercredi 8 décembre 2021 de 18h à 19h30 au siège de l'ASPTT, 1 Allée des Cyclades, 74960 Cran Gevrier.

Tarif 2022 / 10 sorties le mercredi après-midi / 269€

Paiement : Chèques vacances, coupons sports, bon cap découverte Paiement possible en 3 fois / Réduction de 15€ par enfants à partir de 2.

Ce prix comprend : le transport en car Annecy – Stations, les forfaits, les cours de ski dispensés par nos moniteurs fédéraux et moniteurs ESF, l'adhésion asptt ski alpin, la carte neige obligatoire : (PRIMO proposée), le passage des tests (en principe le 16 février) avec médaille.

Du 05 Janvier au 23 mars 2022 au Grand Bornand Chinailon ou Manigod

Départ 12h45 Rue du Baron Pierre De Coubertin (entrée principale Parc des Sports d'Annecy), avec un arrêt à Thônes (Dingy) vers 13h10.

Retour vers 18h15 à Annecy, précédé d'un arrêt à Thônes (Dingy) vers 17h45.

Informations importantes & Conseils pratiques

Assurance : Les enfants doivent obligatoirement être en possession de leur CARTE NEIGE à chaque sortie.

Matériel : Il est impératif que les enfants skient avec du matériel farté. Vous pouvez faire le partage vous-même en achetant le produit en magasin spécialisé ou grande surface ou le faire réaliser par un magasin de sports.

Vérifiez que vos enfants partent bien avec leur casque (obligatoire), leurs gants, leurs lunettes de soleil ou masque, et des chaussures de sport(*) - (* = voir modalités transport). Prévoir K-Way et vêtements de rechange en cas de mauvais temps.

Transport : Il est interdit, hormis pour les enfants de moins de 7 ans, de monter dans le bus avec des chaussures de skis. Ceci afin de pouvoir effectuer une sortie rapide du bus en cas d'incident.

Les parents seront donc obligés de fournir une housse nominative qui contiendra les dites-chaussures. Une housse pour le matériel skis-batons est recommandée également.

Goûter : Les enfants ont la possibilité de goûter avant de remonter dans le car. (à fournir par les parents)

Règlement intérieur

Les enfants participant aux sorties des mercredis de neige, seront sous la responsabilité de l'ASPTT de 12h30 (soit 15 mn avant le départ) jusqu'à 18h45 (soit 30 mn après l'arrivée) pour les sorties Grand Bornand ou Manigod. En dehors de ces horaires, l'ASPTT décline toute responsabilité.

Mesures d'urgences

Les responsables des Mercredis de neige se chargeront de faire soigner ou hospitaliser un enfant, en cas d'accident survenu sur les pistes, sauf avis contraire des parents qui devra être dûment notifié par écrit et adressé à l'ASPTT.

Obligations

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski alpin est obligatoire
- Adhérer à l'ASPTT Ski Alpin (inclus dans le tarif)
- Posséder la licence Carte Neige minimum « primo » (incluse dans le tarif)

Autres infos à retrouver sur notre site : Un stages enfants est proposé au Grand Bornand du 14 au 18 février 2022 & Bourse aux skis les 06 et 07 novembre 2021 (nous serons présents pour vous conseiller)